

GUIDE D'ORGANISATION DES STAGES ET EXAMENS ORGANISES PAR LA CTR

Acceptation, le
Par le Président de la CTR BPL, Pascal Yan.

Destinataires

*Tous délégués départementaux à la CTR
Responsables communication de la CTR
Instructeurs du collège régional
Centres organisateurs de stages/examens CTR*

1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document définit des exigences qui s'appliquent aux stages et examens organisés par la CTR. Ces dernières ont pour but de garantir la qualité de ces actions en tant qu'actes de formation. Cette démarche résulte de la volonté de la CTR de s'affirmer en tant qu'acteur technique de haut niveau de l'Ecole Française de Plongée.

Les dispositions réglementaires et fédérales, existantes et à venir, et relatives à un domaine quelconque de l'activité, ne sont pas reprises dans ce document. Ces dispositions sont réputées connues et appliquées. Aucune disposition du présent cahier des charges ne peut être contraire aux textes réglementaires.

Les exigences formulées constituent une référence minimale.

2 DOMAINE CONCERNE

Le présent guide s'applique à tous les stages et examens MF2, MF1 et N4 organisés à l'échelon de responsabilité « CTR » et à tous les acteurs de ces stages et examens. En particulier, les structures organisatrices de ces activités, quels que soient leurs statuts, s'engagent à respecter le présent guide.

Ce document ne s'applique pas aux activités organisées à l'échelon de responsabilité des clubs et des départements.

Les stages et examens concernés sont :

- les stages MF2 (pour la partie organisée au niveau régional),
- les stages initiaux MF1,
- les stages finaux MF1,
- les stages finaux N4,
- les examens MF1,
- les examens N4.

Chaque type de stage ou d'examen fait l'objet d'un chapitre spécifique et complémentaire aux dispositions générales qui suivent.

Des dérogations ponctuelles et / ou temporaires pourront être accordées par le président de la CTR. Ce principe a pour objectifs :

- de pouvoir pallier les aléas,
- de permettre, si besoin, une satisfaction progressive des exigences par les structures.

Disposition générales

Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les stages et examens.

1 METHODES DE FORMATION

Les méthodes de formation mises en œuvre doivent être cohérentes avec l'esprit des cursus de formation définis par la fédération dans le Manuel du moniteur.

Elles doivent être adaptées au principe de la pratique d'un loisir.

Aucune « expérimentation » pédagogique ne peut être entreprise sans l'accord préalable de la CTR.

2 RESSOURCES

2.1 HUMAINES

Le niveau et l'effectif de l'encadrement sont définis pour chaque stage ou examen.

Autant que faire se peut, il ne doit pas y avoir de changement dans la constitution d'une équipe pédagogique en cours de stage ou examen.

En cas de nécessité, le pilote du stage ou le président du jury doit veiller à ce qu'un tel changement ne perturbe pas la cohérence du stage ou de l'examen.

Pour les stages, un ratio global d'un encadrant pour 3 stagiaires doit être respecté.

Pour les séances techniques se déroulant dans l'espace lointain et celles nécessitant des remontées successives, le ratio est d'un encadrant pour 2 stagiaires.

Pour les examens, un ratio d'un jury (quel que soit le nombre de personnes composant les équipes d'évaluateurs) pour 3 candidats doit être respecté.

2.2 MATERIELLES

La structure organisatrice doit disposer des moyens suivants, dimensionnés en fonction de la capacité d'accueil minimale définie pour chaque stage ou examen :

- ensemble de la logistique permettant d'organiser des séances techniques en milieu naturel, jusqu'à l'espace lointain,
- 1 embarcation légère rapide, adaptée à la gestion d'un incident, capable d'accueillir au moins 4 personnes équipées à bord non compris le pilote, annexée en permanence à l'embarcation principale servant de support aux séances en milieu naturel,
- 3 équipements complets de dépannage, à l'exception du vêtement isothermique, pouvant être mis à la disposition des stagiaires en cas de besoin, dans des conditions définies par la structure,
- outillages / matériels nécessaires pour les petites opérations de montage, de maintenance et dépannage courant du matériel de plongée individuel,
- 1 local protégé pour le séchage et le stockage du matériel de plongée,
- 1 dispositif de rinçage du matériel de plongée.

2.2.1 Pour les stages uniquement

- De salles de cours et de salles de travail individuel, propres et bien éclairées, dédiées exclusivement à cet usage lorsqu'elles sont utilisées pour cette fonction, présentant les caractéristiques suivantes :
 - chaque stagiaire est assis et dispose d'une table,
 - équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur.

En plus, pour les salles de cours :

- équipement en rétroprojection (ou vidéoprojection).

2.2.2 Pour les examens uniquement

- 1 salle permettant de regrouper l'ensemble des candidats pour une épreuve, propre et bien éclairée, dédiée exclusivement à cet usage lorsqu'elle est utilisée pour cette fonction, et présentant les caractéristiques suivantes :
 - chaque candidat est assis et dispose d'une table,
 - les candidats doivent pouvoir être espacés de 1 m,

- équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur.
- 2 salles permettant l'organisation d'épreuves en parallèle, propres et bien éclairées, dédiées exclusivement à cet usage lorsqu'elles sont utilisées pour cette fonction, présentant les caractéristiques suivantes pour chaque salle :
 - capacité de 5 personnes minimum, avec tables et chaises,
 - équipement en rétroprojection (ou vidéoprojection), pour examen MF1 uniquement,
 - équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur.

3 EVALUATION

3.1 STAGE

En début et en cours de stage, l'aptitude des stagiaires à suivre la formation sera évaluée de façon individualisée. Le résultat de cette évaluation leur sera accessible à tout moment par exemple à l'aide de l'exemple présenté en annexe 3.

3.2 EXAMEN

- Les protocoles d'évaluation doivent être rigoureusement conformes au Manuel du moniteur. Lorsqu'elles existent, seules les dispositions particulières définies par la CTR, visant à préciser certains éléments, s'appliquent.
- L'ensemble du jury d'un même examen doit se réunir avant le début des épreuves afin de définir les modalités de déroulement de ces dernières. Ces modalités doivent être homogènes d'un jury à l'autre au sein d'une même session.
- Les moyens à disposition des candidats doivent être identiques pour tous.
- Les critères d'évaluation, l'organisation et le déroulement de chaque épreuve sont présentés aux candidats avant chaque épreuve.
- Tout jury peut prendre l'initiative de communiquer les notes à tous les candidats, reçus et éliminés, après l'annonce des résultats. Cette décision doit être soumise au vote des membres du jury. Quelle que soit la décision du jury, tout candidat reçu ou éliminé qui en fait la demande doit se voir communiquer ses notes.

Seuls les cadres ayant qualité pour être membre du jury sont présents lors des épreuves (Cf. Manuel du moniteur). Une ou des personnes peuvent être admises, uniquement à titre d'observateur et si cela entre dans le cadre de leur formation, sous réserve du respect de l'arrêté définissant les règles de pratique, vis à vis de l'effectif de la palanquée notamment, et des principes suivants :

- autorisation formelle du président du jury et du Directeur de plongée,
- accord du responsable de la palanquée ou du jury (épreuve en salle) concerné,
- accord du ou des candidats.

Il ne peut être contesté le droit à un candidat de refuser la présence de toute personne autre que les membres du jury.

Les candidats doivent être informés avant le début de l'examen des dispositions relatives à la communication des notes et à la composition des jurys.

4 PILOTAGE DES STAGES / EXAMENS

4.1 STAGE

L'équipe pédagogique doit être réunie par le pilote du stage avant ou dès son début pour cadrer les principes du stage et les actions de l'équipe pédagogique.

Le pilote du stage organise par la suite autant de réunions de l'équipe pédagogique que de besoin.

4.2 EXAMEN

L'ensemble du jury d'un examen doit être réuni par le président de jury avant le début des épreuves pour homogénéiser l'évaluation.

En particulier, le président du jury doit veiller à ce que les conditions de déroulement et les critères d'évaluation d'une épreuve soient identiques dans chaque groupe d'évaluateurs (jury) constitué.

5 **ORGANISATION**

Se reporter à la procédure « Demande d'organisation d'un stage ou examen CTR », réf. BPL/0008/CTR.

5.1 **AVANT UN STAGE / EXAMEN**

Les stagiaires/candidats doivent être informés au moins 3 semaines avant le début du stage/examen :

- des objectifs, du contenu et du profil auquel s'adresse un stage, (documents CTR)
- des formalités et conditions à remplir pour participer à l'examen,
- du programme de principe,
- des conditions et possibilités de mise à disposition de matériel,
- du niveau de participation aux frais pour les structures associatives, des tarifs pour les structures commerciales,
- des conditions et possibilités d'hébergement et restauration,
- des conditions d'annulation et de remboursement des frais,
- du matériel et fournitures nécessaires au suivi du stage/examen,
- des coordonnées des interlocuteurs, dont le pilote du stage.

La CTR est responsable de la fourniture des documents nécessaires au déroulement des examens, hors matériel individuel des candidats et brouillons.

5.2 **PENDANT UN STAGE / EXAMEN**

- Une réunion d'accueil et de présentation du stage/examen doit être organisée le plus tôt possible en début de stage / examen.
- L'ensemble de l'équipe pédagogique / jury ainsi que tous les renseignements liés au déroulement du stage/examen sont présentés lors de cette réunion.
- Le pilote du stage / président du jury doit être clairement identifié. Le responsable des aspects logistiques également.
- Le rôle des différents acteurs (délégué CTR, responsable de stage, président de jury en particulier) doit être expliqué aux stagiaires / candidats.
- Un programme du stage / examen doit être affiché en un lieu connu et toujours accessible.
- Lorsque les séances de nage ont lieu dans une zone potentiellement ouverte à la navigation, la sécurité en surface doit être assurée par au moins deux embarcations dont l'une au moins est mobile et rapide et suit les nageurs (embarcation principale et annexe dite de sécurité (requis au § 2.2) par exemple).
- La durée des sorties en milieu naturel, depuis le départ de la structure jusqu'au retour à ladite structure ne doit pas excéder 4 h 00.
- Aucune épreuve ou séance de formation ne peut se dérouler au-delà de 22 h 00, sauf accord du stagiaire ou candidat.
- Une interruption de 15 min doit être prévue toutes les 2 h maximum si les épreuves se succèdent.

5.3 **APRES UN STAGE / EXAMEN**

Le respect du présent guide est vérifié à chaque stage ou examen par une personne extérieure à la structure d'accueil, désignée par le président de la CTR. Cette personne établit et adresse un rapport, dont le modèle figure en annexe 1, au responsable qualité de la CTR. Cette personne est :

- le responsable qualité ou le président de la CTR pour les stages MF2,
- le délégué CTR pour les examens MF1 et N4,
- l'Instructeur requis pour les stages MF1,
- (rédaction réservée) pour les stages finaux N4.

Avant la remise des résultats, il est distribué un questionnaire de satisfaction (dont le modèle figure en annexe 2 à chaque candidat ou stagiaire.

Ces questionnaires sont à retourner ensuite au Secrétariat BPL avec les autres documents. Ils sont alors transmis au responsable qualité pour analyse.

Stage initial MF1

Les dispositions suivantes s'appliquent au stage « initial » du cursus de formation MF1 comprenant les UC :

- Cadre réglementaire,
- Pédagogie générale,
- Pédagogies spécifiques.

1 PROFIL DES STAGIAIRES

Les stagiaires concernés par le présent stage sont tous les plongeurs titulaires du N4 (ou titre admis en équivalence).

2 OBJECTIFS DU STAGE

Les objectifs de formation qui doivent être mis en œuvre sont les suivants :

- Connaissance du contexte réglementaire de l'activité vis à vis du statut de cadre fédéral et de formateur,
- Acquisition des principes de base de la pédagogie :
 - aspects généraux d'un acte de formation,
 - objectifs de formation,
 - comportements, compétences, capacités – taxinomie,
 - évaluation,
 - construction de progressions.
- Conception, réalisation d'une situation d'apprentissage :
 - définition de séquences opérationnelles d'apprentissage (objectifs opérationnels),
 - prise en compte du contexte vis à vis de l'action de formation,
 - régulation d'un acte de formation, d'une stratégie de formation,
 - enseignement des apprentissages psychomoteurs,
 - enseignement des "savoirs",
 - utilisation d'outils et techniques pédagogiques (supports pédagogiques, démonstration, etc.)
 - techniques de base de communication et animation.

3 CONTENU

Le contenu de formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les UC «Cadre réglementaire », «Pédagogie générale » et « Pédagogies spécifiques » du cursus de formation MF1 défini dans le Manuel du moniteur.

4 METHODES DE FORMATION

Cf. dispositions générales.

5 RESSOURCES

5.1 HUMAINES

L'équipe d'encadrement est composée de la façon suivante :

- au moins un Instructeur en titre et en position d'activité, présent durant tout le stage,
Si cet Instructeur n'est pas membre du collège régional des Instructeurs du comité, il doit avoir obtenu l'accord écrit du président de la CTR pour assurer l'encadrement du stage.
- de cadres E4,
- éventuellement, de cadres E3, à condition qu'ils soient binomés avec un cadre E4 pour les séances pédagogiques.

5.2 MATERIELLES

- 1 salle de cours,
- 2 salles de travail individuel de 5 places chacune,
- 1 manuel du moniteur pour 3 stagiaires.

6 PROTOCOLE D'EVALUATION

Cf. dispositions générales.

7 PILOTAGE DU STAGE

Le pilotage du stage doit être assuré par un Instructeur (Cf. 5.1 pour origine de l'Instructeur).

8 ORGANISATION

La durée minimale du stage est de 6 jours.

Le stage peut être fractionné en 3 stages de 2 jours.

8.1 AVANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.2 PENDANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.3 APRES LE STAGE

Cf. dispositions générales.

Stage final MF1

Les dispositions suivantes s'appliquent au stage « final » du cursus de formation MF1 comprenant l'UC :

- « Perfectionnement des 3 pédagogies ».

1 PROFIL DES STAGIAIRES

Le profil des stagiaires concernés par ce stage correspond au niveau moyen attendu après avoir suivi la dernière UC précédent celle que constitue le présent stage.

Les stagiaires doivent être aptes à suivre la formation correspondant aux objectifs du stage. Cette aptitude sera évaluée en début de stage (Cf. § Protocole d'évaluation).

2 OBJECTIFS DU STAGE

Les objectifs de formation qui doivent être mis en œuvre sont les suivants :

- Stabilisation et perfectionnement de la démarche de conceptualisation d'une séance de formation,
- Enrichissement et perfectionnement des méthodes de formation et de régulation (dont évaluation),
- Enrichissement et perfectionnement des méthodes de communication et d'animation,
- Comblement des « lacunes » des stagiaires par rapport aux thèmes et niveaux de formation sur lesquels ils ont travaillé pendant la phase « Stage d'encadrement »,
- Vérification et dernière mise au point des compétences techniques pratiques,
- formation à la direction de plongées techniques,
- Préparation au protocole d'évaluation

Nota bene : il ne s'agit en aucun cas d'orienter la formation au « passage de l'examen » mais de préparer les stagiaires au vécu de cette situation.

3 CONTENU

Le contenu de formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir l'UC « Perfectionnement des 3 pédagogies » du cursus de formation MF1 défini par la fédération.

Chaque stagiaire doit être mis en situation réelle de réalisation d'une séance de formation et sa prestation doit être évaluée :

- 4 fois en situation d'enseignement pratique,
- 4 fois en situation d'enseignement théorique.

Une situation d'observateur ou de participant en tant que faux élève d'un autre stagiaire n'entre pas dans ces quotas.

Chaque stagiaire doit bénéficier d'au moins 2 séances relatives aux maîtrises techniques. Ces séances doivent être réalisées dans les conditions les plus proches de l'examen. Les stagiaires ne souhaitant pas travailler entre eux doivent avoir la possibilité d'être encadrés. En cas d'échec lors de ces séances, un complément de formation de deux séances doit être possible.

4 METHODES DE FORMATION

Cf. dispositions générales.

5 RESSOURCES

5.1 HUMAINES

L'équipe d'encadrement est composée de la façon suivante :

- au moins un Instructeur du comité en titre et en position d'activité, présent durant tout le stage,
- de cadres E4,
- éventuellement de cadres E3, à condition qu'ils soient binomés avec un cadre E4 pour les séances pédagogiques.

5.2 MATERIELLES

- 1 salle de cours,
- 2 salles de travail individuel de 5 places chacune,
- 1 manuel du moniteur pour 3 stagiaires.

6 PROTOCOLE D'EVALUATION

Cf. dispositions générales.

L'évaluation des stagiaires en entrée de stage portera sur les compétences sensées être acquises à ce stade du cursus de formation MF1.

7 PILOTAGE DU STAGE

Le pilotage du stage doit être assuré par un Instructeur en titre et en activité du comité.

8 ORGANISATION

La durée minimale de ce stage est de 5 jours bloqués.

8.1 AVANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.2 PENDANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.3 APRES LE STAGE

Cf. dispositions générales.

Stage final N4

Les dispositions suivantes s'appliquent au stage qui précède immédiatement un examen Niveau 4.

1 PROFIL DES STAGIAIRES

Cf. Manuel du moniteur.

2 OBJECTIFS DU STAGE

Les objectifs de formation du stage sont :

- le perfectionnement des compétences techniques définies dans le manuel du moniteur,
- la mise à niveau des connaissances théoriques à hauteur requise par le manuel du moniteur.

Le stage doit permettre d'acquérir le niveau de pratique nécessaire pour la délivrance des attestations de compétence requises pour la présentation à l'examen.

3 CONTENU

Les cours de théorie doivent balayer l'ensemble du contenu défini dans le manuel du moniteur.

Pour la partie pratique, le stage doit contenir :

- une séance de "Matelotage" : les nœuds (gréage d'un pendeur, d'une bouée, d'un mouillage, nœuds d'amarage); lecture élémentaire d'une carte marine,
- quatre séances d'accoutumance à la profondeur et de prise en charge d'une palanquée dans l'espace lointain,
- trois séances de RSE,
- trois séances de sauvetage "palmes" en scaphandre,
- quatre séances d'assistance ou sauvetage "gilet" en scaphandre,
- deux séances de nage en PMT,
- deux séances de nage en capelé,
- deux séances d'apnée,
- deux séances de sauvetage en PMT.

Ces séances s'entendent comme des thèmes de travail. Ils peuvent se cumuler lors d'une même séance "pratique".

L'enseignement de l'orientation (au sens "comment trouver son chemin en plongée") et de la connaissance du milieu (océanographie et biologie au niveau "plongeur"), sans être formellement requis, sont vivement recommandés par la CTR.

4 METHODES DE FORMATION

Cf. dispositions générales.

5 RESSOURCES

5.1 HUMAINES

L'équipe d'encadrement est composée de la façon suivante :

- au moins un Instructeur en titre et en position d'activité, présent durant tout le stage,
Si cet Instructeur n'est pas membre du collège régional des Instructeurs du comité, il doit avoir obtenu l'accord écrit du président de la CTR pour assurer l'encadrement du stage.
- au moins un cadre E4,
- de cadres E3.

5.2 MATERIELLES

- 1 salle de cours,
- 2 salles de travail individuel de 5 places chacune,
- 1 carte marine de la zone concernée pour 5 stagiaires,
- matériels nécessaires à la formation pratique au matelotage,
- 1 ouvrage de référence de la FFESSM pour le Niveau 4 pour 3 stagiaires,
- 1 manuel du moniteur pour 3 stagiaires.

6 PROCOLE D'EVALUATION

Cf. dispositions générales.

7 PILOTAGE DU STAGE

Le pilotage du stage doit être assuré par un cadre E4 du comité mandaté par la CTR, sur proposition de la structure d'accueil.

8 ORGANISATION

8.1 AVANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.2 PENDANT LE STAGE

Cf. dispositions générales.

8.2.1 Séances pratiques

- Les séances d'apnée doivent se dérouler sur un fond n'excédant pas 15 m. Un cadre E3 minimum est présent au fond durant toute la séance.
- Les séances de sauvetage en PMT doivent se dérouler sur un fond n'excédant pas 7 m. Un cadre E3 minimum, équipé en PMT et paré à s'immerger, est présent en surface durant toute la séance.

8.3 APRES LE STAGE

Cf. dispositions générales.

Examen MF1

1 PROFIL DES CANDIDATS

Conforme aux conditions requises par le Manuel du moniteur.

2 RESSOURCES

2.1 HUMAINES

Cf. dispositions générales.

2.2 MATERIELLES

- 1 salle pour épreuve collective,
- 2 salles pour épreuve en parallèle.

3 PROTOCOLE D'EVALUATION

Cf. dispositions générales. Les critères d'évaluation, l'organisation et le déroulement de chaque épreuve sont présentés aux candidats avant chaque épreuve. Un exemple de ce qui peut être réalisé est fourni en annexe 4.

4 RESPONSABLE DE L'EXAMEN

Le président du jury est responsable de l'organisation et du déroulement de l'examen.

5 ORGANISATION

5.1 AVANT L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.

5.2 PENDANT L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.

5.3 APRES L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.

Examen N4

1 PROFIL DES CANDIDATS

Conforme aux conditions requises par le Manuel du moniteur.

2 RESSOURCES

2.1 HUMAINES

Cf. dispositions générales.

2.2 MATERIELLES

- 1 salle pour épreuve collective,
- 2 salles pour épreuve en parallèle,
- 1 carte marine de la zone concernée pour 5 candidats.
- matériel nécessaire à la formation pratique au matelotage,
- 1 ouvrage de référence de la FFESSM pour le Niveau 4 pour 3 candidats.
- 1 manuel du moniteur pour 3 candidats.

3 PROTOCOLE D'EVALUATION

Cf. dispositions générales.

4 RESPONSABLE DE L'EXAMEN

Le président du jury est responsable de l'organisation et du déroulement de l'examen.

5 ORGANISATION

5.1 AVANT L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.

5.2 PENDANT L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.

5.3 APRES L'EXAMEN

Cf. dispositions générales.



CTR Bretagne & Pays de la Loire
39 Rue de la Villeneuve
56100 Lorient

COMPTE RENDU D'EXAMEN

◆ Examen : INITIATEUR NIVEAU 4 MF1

◆ Date et lieu de l'examen :

◆ Date et heure de début des épreuves :

◆ Nom du délégué CTR :

◆ Président de Jury :

◆ Logistique assurée par :

◆ Moniteurs présents durant le stage CTR :

.....
.....
.....

◆ Nombre de candidats durant le stage :

◆ Nombre de candidats à l'examen : ◆ Nombre de reçus :

◆ Moniteurs ayant participé à l'examen : (Par ordre IN-IR-E4-E3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

◆ Commentaires sur le déroulement des épreuves (logistique – organisation – administration – conformité du jury).

.....
.....

.....
.....
.....
.....

◆ Commentaires sur les délibérations du Jury.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

◆ Autres commentaires.

.....
.....
.....

Signature du délégué CTR

Signature du Pdt du Jury

Ce document est à remplir par le délégué CTR le jour de l'examen et à renvoyer accompagné des documents d'examen (bordereaux, feuilles de notes, sujets et audits) ainsi que les diplômes non utilisés au secrétariat de la CTR dans les 10 jours suivant les épreuves.

Grille d'évaluation du cahier des charges "Stages et examens CTR"

La commission Technique régionale a décidé lors de sa réunion du 4 mai 2002 de rendre applicable le cahier des charges des stages et examens CTR.

Après la saison expérimentale 2002, le principe est reconduit.

Les délégués CTR procèdent avec cette grille, à une évaluation de sa satisfaction.

Examen seul Stage et examen Niveau 4 MF 1

Date : du / / 200 au / / 200

Lieu :

- Partie commune stage et examen

Critère	OUI	NON
Méthodes de formation cohérentes avec l'esprit du Manuel du moniteur		
Pour les séances techniques se déroulant dans l'espace lointain et celles nécessitant des remontées successives, ratio d'un encadrant pour 2 stagiaires		
Existence d'une logistique permettant d'organiser des séances techniques en milieu naturel, jusqu'à l'espace lointain		
Présence d'une embarcation légère rapide, adaptée à la gestion d'un incident, capable d'accueillir au moins 4 personnes équipées à bord non compris le pilote, annexée en permanence à l'embarcation principale servant de support aux séances en milieu naturel		
Existence de 3 équipements complets de dépannage, à l'exception du vêtement isothermique pouvant être mis à disposition suivant les conditions propres à la structure		
Existence des outillages / matériels nécessaires aux petites opérations de montage, de maintenance et dépannage courant du matériel de plongée individuel		
Existence d'un local protégé pour le séchage et le stockage du matériel de plongée		
Existence d'un dispositif de rinçage du matériel de plongée		
Organisation d'une réunion d'accueil et de présentation du stage/examen comprenant la présentation : de l'ensemble de l'équipe pédagogique / jury ainsi que de tous les renseignements liés au déroulement du stage/examen, du pilote du stage / président du jury, du responsable des aspects logistiques, du rôle du délégué CTR, du pilote de stage, du président de jury		
Existence d'un programme du stage/examen affiché en un lieu connu et toujours accessible		
Organisation de la sécurité en surface des séances de nage ayant lieu dans une zone potentiellement ouverte à la navigation par au moins deux embarcations dont l'une au moins est mobile et rapide et suit les nageurs		
Vérification de l'état de marche des embarcations légères de sécurité avant chaque départ en mer		
Durée maximale des sorties en milieu naturel, depuis le départ de la structure jusqu'au retour à ladite structure < 4 h 00		
Aucune épreuve ou séance de formation au-delà de 22 h 00, sauf accord du stagiaire ou candidat.		

- Pour un stage uniquement

Critère	OUI	NON
Respect d'un ratio global d'un encadrant pour 3 stagiaires		
Réunion préparatoire de l'équipe pédagogique et cadrage du stage par le pilote du stage avant ou dès son début		
Absence de perturbation du déroulement du stage en cas de changement dans la constitution d'une équipe pédagogique		
Réalisation en début de stage d'une évaluation et information des stagiaires de leur aptitude à suivre		

la formation		
Mise en oeuvre d'un suivi de la formation individualisé et porté à la connaissance des stagiaires		
Existence de salles de "cours" et de salles de "travail individuel", propres et bien éclairées, dédiées exclusivement à cet usage lorsqu'elles sont utilisées pour cette fonction, présentant les caractéristiques suivantes : chaque stagiaire est assis et dispose d'une table, équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur		
En plus, pour les salles de cours : équipement en rétro projection (ou vidéo projection)		

- Pour un examen uniquement

Critère	OUI	NON
Respect d'un ratio d'un jury (quel que soit le nombre de personnes composant les équipes d'évaluateurs) pour 3 candidats		
Réunion de l'ensemble du jury par le président de jury avant le début des épreuves, définition des modalités de déroulement de ces dernières et homogénéisation de l'évaluation des épreuves		
Absence de perturbation du déroulement de l'examen en cas de changement dans la constitution d'une équipe pédagogique		
Moyens à disposition des candidats identiques		
Présentation des critères d'évaluation, de l'organisation et du déroulement de chaque épreuve		
Respect des conditions de communicabilité des notes fixées dans le cahier des charges		
Respect de la constitution des jurys		
Existence d'une salle permettant de regrouper l'ensemble des candidats pour une épreuve, propre et bien éclairée, dédiée exclusivement à cet usage lorsqu'elle est utilisée pour cette fonction, et présentant les caractéristiques suivantes : chaque candidat est assis et dispose d'une table, les candidats doivent pouvoir être espacés de 1 m, équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur		
Existence de deux salles permettant l'organisation d'épreuves en parallèle, propres et bien éclairées, dédiées exclusivement à cet usage lorsqu'elles sont utilisées pour cette fonction, présentant les caractéristiques suivantes pour chaque salle : capacité de 5 personnes minimum, avec tables et chaises, équipement en rétro projection (ou vidéoprojection) pour examen MF1 uniquement, équipement en tableaux fixes ou mobiles (1 par salle), d'au moins 2 m de largeur et 1,2 m de hauteur		
Existence d'une interruption de 15 min toutes les 2 h maximum si les épreuves se succèdent		

Délégué CTR : nom :

Visa :

Commentaires éventuels :

Questionnaire de satisfaction "Stages et examens CTR"
--

Ce questionnaire a pour objectif d'identifier les améliorations envisageables des stages et examens organisés par le Comité Bretagne & Pays de la Loire. Il est anonyme vis à vis de vous même et de la structure au sein de laquelle il est mis en oeuvre.

Entourez vos réponses ou mettez une croix lorsque ce sigle apparaît.

Examen seul Stage et examen Niveau 4 MF 1

Stage.....Date : du / / 200 au / / 200

Lieu :

- ◆ Vos compétences ont elles été évaluées avant le stage, d'une manière quelconque ? Oui Non
- ◆ Pensez-vous que ce stage vous a correctement préparé(e) à plonger selon les prérogatives correspondantes au niveau visé ?
 Oui Non Pourquoi ? :
- ◆ Les moyens pédagogiques (planches, transparents, supports de cours, films, didacticiels,...) utilisés étaient-ils satisfaisants ?
 Oui Non Pourquoi ?
- ◆ **Stage N4** - Ce stage vous a donné l'impression que l'on vous conduisait vers : (plusieurs réponses possibles)
 - une préparation aux épreuves
 - un profil de "plongeur(se) expérimenté(e)"
 - un profil de "Guide de palanquée"
 - un profil "mixte" entre les deux précédents
 - aucun profil particulier
- ◆ **Stage MF 1** - Ce stage vous a donné l'impression que l'on vous conduisait vers : (plusieurs réponses possibles)
 - une préparation aux épreuves
 - un profil de moniteur(rice) ayant une démarche autonome
 - un profil de moniteur(rice) appliquant des standards
 - aucun profil particulier
- ◆ Le contenu du stage vous a paru :
 - insuffisant en pratique dans quelles parties :
 - insuffisant en théorie dans quelles parties :
 - équilibré

Commentaires libres – Suggestions

Les « plus » :

.....

Les moins » :

.....

Examen.....Date : du / / 200 au / / 200

Lieu :

- ◆ Les informations qui vous ont été communiquées avant l'examen étaient-elles suffisantes ?
 Oui Non Pourquoi ? :
- ◆ Le rythme de l'examen vous a paru : (1 seule réponse)
 trop rapide un peu rapide mais soutenable normal un peu lent

Commentaires libres - Suggestions

Les « plus » :

.....

Les « moins » :

.....

Merci de votre collaboration.

Feuille de Suivi**MF1 / N4**

Nom Club
Prénom Adresse
Tel
Email
Date Obtention N4
Date obtention initiateur (éventuellement)

Date	Sujet Traité	Moniteur	Commentaires

CTR du Comité Interrégional Bretagne et Pays de la Loire – FFESSM

Guide d'évaluation d'un candidat MF1 aux épreuves de pédagogie, préparatoire, pratique, théorique.

1. OBJECTIF DE SEANCE (opérationnel)

Présente le thème et le replace dans le contexte général de la formation.
Définit l'objectif de séance selon une démarche rationnelle.

2. DEROULEMENT ET CONTENU DE LA SEANCE

Respecte l'objectif de séance
Tient compte de l'aptitude et des acquis des élèves (évaluation prédictive)
Propose et suit une progression adaptée
Gère le temps imparti et les moyens à disposition
Adapte le déroulement et le contenu de la séance aux circonstances (matériel)

3. CHOIX ET UTILISATION DES OUTILS PEDAGOGIQUES

Utilise les analogies et des exemples adaptés (théorie)
Réalise des démonstrations et propose des éducatifs judicieux (pratique et préparatoire)
Pertinence du choix et utilisation appropriée des moyens

4. CAPACITE A L'ANIMATION

a. L'élocution

S'exprime clairement et précisément, sait varier le ton.

b. L'écriture

Ecrit lisiblement et suffisamment grand

c. Les attitudes et comportements

Anime la séance, la rend agréable

Prend en compte et maintient les motivations (l'intérêt) des élèves

Est à l'écoute des élèves, prend en compte leur demande, les valorise

Organise son espace de communication (soleil, confort)

Met en place un code de communication spécifique

5. L'EVALUATION

a. Met en place un système d'évaluation approprié des élèves

En cours de séance

En fin de séance

b. Sait évaluer son enseignement afin de l'améliorer

6. LE CONTEXTE SECURITAIRE

a. Sécurité liée à l'organisation

Met en place un dispositif sécuritaire

b. Sécurité active de moniteur

Prend en charge ses élèves

Anticipe les situations critiques, par son observation, par son placement

Note : La sécurité active du moniteur ne doit pas inhiber l'action de formation.

7. REPONSE AUX QUESTIONS « JURY »

Le candidat est capable d'expliquer et de justifier ses choix

Les questions et réponses apportées permettent aux membres du jury d'affiner leurs observations des différentes rubriques.

Note : Un comportement dangereux ou un hors sujet est éliminatoire.

**CTR du Comité Interrégional Bretagne et Pays de la Loire –
FFESSM**

**Guide d'évaluation d'un candidat MF1 aux épreuves de pédagogie,
préparatoire, pratique, théorique.**

Nom : _____ Prénom : _____ Note : _____ / 20

Sujet : _____

Jury 1 : _____ Jury 2 : _____

1-Objectif de séance

2-Déroulement et contenu de la séance

3-Choix et utilisation des outils pédagogiques

4-Capacité à l'animation

5-L'évaluation

6-Le contexte sécuritaire

7-Réponses aux questions jury

Autres remarques

Conclusions du jury
Note : Un comportement dangereux ou hors sujet est éliminatoire